

Qui sont les médiateurs familiaux ?

Le service de médiation familiale de RESCIF est composé de professionnels diplômés d'Etat dotés de compétences en psychologie et en droit de la famille.

Ils sont formés à l'écoute et à la conciliation, respectent les principes de déontologie et observent une stricte confidentialité.

Combien coûte la médiation familiale ?

- L'entretien d'information est gratuit
- Le tarif des séances est établi selon le barème CNAF et proportionnel aux ressources

Pour prendre un rendez-vous

Lundi au Vendredi
8h30 à 12h00 & 13h à 16h00

Téléphone : 03 88 25 50 64
Site Internet : www.rescif.com
Mail : contact@rescif.com



Les objectifs de la médiation familiale

- Accompagner dans la prise de la décision concernant l'éducation de l'enfant
- Favoriser la coresponsabilité des parents et prendre en compte les besoins et les droits de l'enfant
- Maintenir ou rétablir la communication au sein de la famille
- Maintenir les liens familiaux et intergénérationnels
- Aider à la prise de décision au sujet à une personne dépendante (âge, handicap)
- Sortie d'une situation de blocage

Nous trouver

Association RESCIF
160, route du Polygone
67100 Strasbourg

Maison du Conseil Général
4, rue des Magasins
67800 Bischheim

Centre Louise Weiss
2, rue du Vieil Hôpital
67700 Saverne

Maison des services et des Associations
1, rue de l'Obermatt
67360 Durrenbach



160, route du Polygone 67000 STRASBOURG
03 88 25 50 64 – contact@rescif.com



Médiation Familiale

Retrouver un dialogue apaisé...



La médiation familiale, c'est quoi ?

Une démarche responsable

La médiation famille permet aux membres d'une même famille de :

- Prendre ensemble les décisions qui les concernent
- Dépasser le conflit
- Rester ouvert à la communication
- Préserver les besoins et les droits de chacun

La médiation familiale est fondée sur les principes suivants

Consentement de chaque participant

Loyauté des personnes

Transparence des informations nécessaires

Respect mutuel

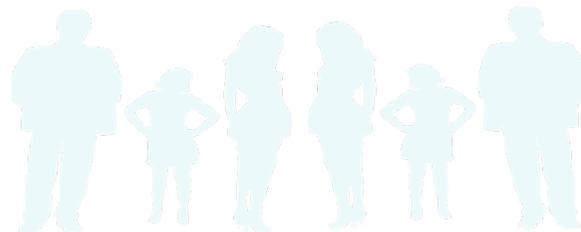


La médiation familiale, pour qui ? quels sujets ?

Toute personne en situation de rupture de communication ou de séparation même dans une situation de non retour

Quelques sujets que l'on peut aborder en médiation familiale

- La séparation
- Les relations conflictuelles parents / enfants
- Les conflits d'héritage ou de succession
- Les querelles au sujet des petits-enfants
- La dépendance (personnes âgées, handicapées)
- L'aide à la décision : séparation ou non



La médiation familiale, quel processus ?

Comment se déroule une médiation familiale ?

L'entretien d'information (individuel ou collectif)

Le médiateur familial présente les objectifs et les règles de la médiation. Les parties exposent leur point de vue sur la situation

Les séances

Elles durent environ 1h30 et se déroulent en 5 à 8 séances réparties sur 3 à 6 mois du lundi au samedi

A l'issue de la médiation

Un document d'intention peut être élaboré avec les participants (homologué par le juge aux affaires familiales)

